

Chambre Nationale de la Batellerie Artisanale



**CONSEIL D'ADMINISTRATION
de la CNBA**

**du 8 mars 2012
Séance n ° 103**

Délibération n ° 2

Approbation du compte financier 2011

Suite à la présentation faite par l'Agente comptable de l'établissement, le conseil d'administration décide :

- D'arrêter le compte financier en total net de dépenses et de recettes de fonctionnement à 1 357 303,71€ et 1 336 169,78€
- D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice de -21 133,93€ au fonds de réserve. Etant donné les dépenses (45 845,95€) et recettes (16 971,44€) en capital, le prélèvement sur le fonds de roulement est fixé à 50 008,44€ pour 2011.

Le 12 mars 2012

Le Président de la Chambre Nationale
de la Batellerie Artisanale


Michel DOURLENT